

### **L'utilisation de l'échelle RAI dans le cadre de la future assurance autonomie**

Dans le cadre de l'assurance Autonomie, le Député Jean-Marc Dupont a récemment interrogé le Ministre PREVOT à propos des outils utilisés pour calculer la dépendance et donc l'octroi ou non du bénéfice de l'assurance autonomie.

Le Ministre a confirmé que son cabinet travaillait sur les principes de la future assurance autonomie. Il a noté en outre que des simulations budgétaires seraient nécessaires ainsi que la conception de circuits informatiques via les mutuelles.

Le Ministre a ensuite répondu au Député en précisant que l'échelle d'évaluation de la dépendance qui sera utilisée sera certainement **l'échelle BelRAI** (RAI pour Research Assessment Instrument for Intervention).

Cet outil international d'évaluation a fait l'objet récemment d'une Déclaration conjointe (communautés, régions et autorité fédérale) dans le cadre de son futur développement et de sa mise en place.

Et le Ministre de préciser également que si l'objectif premier de cet outil est d'améliorer la prise en charge pluridisciplinaire d'un bénéficiaire fragile, il permettra aussi d'évaluer (« scorer ») la dépendance et de tirer certaines statistiques.

Par ailleurs le Ministre a affirmé que les acteurs de terrain qui épauleront les bénéficiaires pour introduire une demande d'allocation seront certainement les centres de coordination et les services sociaux des mutuelles car ces acteurs sont déjà très présents actuellement auprès de ces personnes en perte d'autonomie.

***Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :***

***[https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id\\_doc=65386](https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=65386)***